

Ou-Quand-et-comment-voter ?

ELECTIONS PROFESSIONNELLES



Le vote pourra s'effectuer à partir de n'importe quel ordinateur, tablette ou smartphone connecté à internet. Mais pour voter il faut : Un IDENTIFIANT, les 5 derniers caractères de votre IBAN et un MOT DE PASSE.

Élections professionnelles 2022

Quand et comment voter :

- Le vote aura lieu par voie électronique
- **À partir du 1er décembre à 09h00** et jusqu'au 8 décembre à 17h00.
- Le vote pourra s'effectuer à partir de n'importe quel ordinateur, tablette ou smartphone connecté à internet.
- **Plateforme de vote:** <https://masa.neovote.com>

Se connecter pour voter

- **Identifiant :** Vous venez ou allez le recevoir **par courrier**
- **5 derniers caractères de votre IBAN (compte sur lequel votre salaire est viré).**
 - Pour les fonctionnaires ou contractuels payés par l'état à Il se trouve généralement sur le bulletin de paie
 - Pour les contractuels budgets à voir l'IBAN du compte sur lequel l'établissement verse

votre salaire.

- **Mot de passe** : Vous venez ou allez le recevoir par Email sous cette forme

Problèmes et/ou dysfonctionnements

- **En cas de perte de votre identifiant ou mot de passe**, il faudra contacter le support en ligne sur le site internet à <https://neovote.com/support>
- Si **vous ne savez pas quel IBAN** vous avez fourni à l'administration, contactez le gestionnaire RH de proximité (dans votre établissement) afin qu'il vous renseigne.
- **En cas de difficultés techniques** uniquement, vous pouvez **contacter l'assistance au 08 05 69 94 59** (service et appel gratuits) ou au 09 72 59 71 59 (tarif d'une communication nationale). Attention, cette assistance ne peut pas transmettre de nouveaux codes d'accès.